

Réunion du « Sous-groupe éditorial - Plateforme Cigéo » du groupe de suivi des concertations Cigéo du HCTISN

16/09/2024

I. Participants

- Michel BADRE, président du comité de suivi des concertations sur le projet Cigéo
- Olivier LAFFITTE, UNSA-SPAEN
- Claire MORAND, garante CNDP
- Sébastien FARIN, ANDRA
- Roger SPAUTZ, Greenpeace
- Thibault MANNEVILLE, DGEC, chef du bureau politique publique et tutelle de l'industrie nucléaire
- Antoine CRETIEN, DGEC, Chargé de mission "Cigéo et déchets radioactifs"
- Elsa DEMANGEON, DGPR-MSNR, secrétariat HCTISN

II. Échanges

Michel Badré propose en préambule de se donner comme objectif de finaliser les travaux de ce sous-groupe d'ici le 13 décembre, date fixée pour le groupe de suivi des concertations Cigéo. Une seconde réunion du sous-groupe en novembre semble nécessaire en vue de consolider les contributions écrites qui seront transmises d'ici fin octobre sur les différentes rubriques. Il propose, pour la réunion du jour, de balayer précisément la rubrique « comprendre Cigéo ».

Thibault Manneville signale que plusieurs ajustements ont déjà été réalisés sur l'onglet « comprendre Cigéo » sur les chiffres et également sur l'utilisation du conditionnel plutôt que du futur. Il approuve la méthode proposée, avec des retours écrits de la part de différents organismes sur la rubrique « Approfondir » et des contributions sur la FAQ en proposant de nouvelles questions/réponses ou en ajustant les contenus des questions/réponses actuellement présentes sur le site.

Onglet « Comprendre Cigéo » : <https://www.cigeo.gouv.fr/>

Roger Spautz demande s'il est également possible de mettre à jour les coûts présentés sur le site

Thibault Manneville indique que certains chiffres ont déjà été mis à jour et que le coût consolidé ne pourra être mis que lorsque l'arrêté « coûts » sera paru en 2025.

Michel Badré alerte sur quelques éléments de rédaction qui donnent l'impression que tout est déjà décidé. Il propose de présenter, dès le début de la rubrique, des éléments explicatifs sur ce dont on parle (les déchets HA-MA-VL et pas les autres, etc.) puis de préciser le schéma du processus de décision et d'indiquer « où en est-on » avec les étapes déjà décidées et celles qui ne le sont pas (cf. solution de référence, évoquer le document de controverses de 2019...). Il remettra ces propositions par écrit.

Roger Spautz signale qu'il est écrit sur le site que la plupart des pays ont opté pour le stockage géologique mais on ne peut pas dire que c'est la majorité, cela donne l'impression qu'il y a déjà eu des décisions dans tous ces pays.

Thibault Manneville indique que la DGEC vérifiera effectivement les pays dans lesquels la décision est actée et ceux dans lesquels elle ne l'est pas.

Claire Morand souligne que dans l'objectifs d'informer le public, il conviendrait que les éléments des dialogues techniques soient visibles.

Michel Badré : dans la « rubrique dialogue avec la population », il est question du CLIS de Bure essentiellement, il manque la date de l'interview de Benoît Jaquet.

Thibault Manneville invite les membres à envoyer des correctifs éventuels sur ces interviews. L'interview sera également datée.

Benoît Jaquet indique que l'usage du terme « projet Cigéo » est très approprié, il faut systématiquement l'employer et il ne faut pas mettre les verbes au futur.

Michel Badré : il conviendrait de préciser les chiffres de volume, 83 000m³ -> ces chiffres correspondent au parc actuel FLA3 compris mais hors parc EPR2.

Thibault Manneville propose de préciser que la capacité du centre est celle qui est inscrite dans la demande d'autorisation de création (DAC) déposée et qui comprend effectivement Flamanville 3 et le réacteur Jules Horowitz.

Claire Morand propose également d'ajouter une question à ce sujet dans la FAQ.

Michel Badré souhaiterait que soit bien précisé l'inventaire qui est dans la DAC, dire que s'il y a extension du parc de nouveaux réacteurs, il faudra en tenir compte dans les évaluations.

Roger Spautz et Olivier Lafitte demandent également que soient présentés des estimations des différents scénarios de volumes [prolongation durée de vie 50 ans voire au-delà + nouveaux EPR + SMR].

Sébastien Farin indique qu'il faudra préciser que tous ces projets nécessiteront des autorisations associées.

Michel Badré propose à la DGEC de voir comment elle peut rédiger cela au mieux.

Thibault Manneville fait référence au rapport du gouvernement de février 2022, prenant en compte les 6 EPR2 et dans lequel l'Andra précise qu'il n'y a pas de contre-indications sur la gestion de ces déchets. Le site présente le point de vue du gouvernement et l'onglet associations prend en compte les autres points de vue.

Michel Badré : Sur l'argile et le site géologique, il serait utile de préciser que certains points sont controversés et de renvoyer vers les notes des associations sur ces points. Autre remarque à propos des alternatives à Cigéo : le document de clarification des controverses de 2019 oriente vers un discours sur des alternatives sur l'entreposage longue durée et recherche transmutation laissant penser que ces solutions sont douteuses pour l'instant. Il faudrait préciser où se situent ces alternatives par rapport à la décision à prendre et dire clairement que ces alternatives ne sont pas à court terme.

Sébastien Farin indique que l'action HA-MA-VL du PNGMDR devrait conduire à cela avec un groupe dédié et des documents de l'ASN sur les alternatives.

Michel Badré : il conviendrait également de préciser que, selon les déchets, les solutions alternatives ne sont pas les mêmes (déchets vitrifiés par exemple)

Claire Morand : concernant les risques anticipés, il est écrit en chapeau sur le site Pour assurer la sûreté du stockage géologique profond, les risques potentiels ont été identifiés et pris en compte il faudrait préciser que ces risques sont analysés dans le cadre de l'instruction de la DAC et donner l'horizon de validation.

Onglet « Approfondir » : [Approfondir vos connaissances sur le projet Cigéo et le stockage des déchets nucléaires \(cigeo.gouv.fr\)](https://cigeo.gouv.fr)

Michel Badré constate que tous les documents présents actuellement sur le site sont antérieurs à 2018. Il faudrait consulter toutes les parties prenantes pour voir ce qu'ils veulent faire figurer sur le site (membres du HCTISN et du groupe de suivi et étendre à ceux qu'ils connaissent).

Après réception des éléments, le sous-groupe devra faire un filtrage, un classement par émetteur etc. Il faudrait également que des liens soient faits entre les documents de la rubrique « approfondir » et la rubrique « comprendre Cigéo ».

Sur les émetteurs, il serait utile d'expliquer le rôle de chacun, pour ceux qui ne connaissent pas l'écosystème (maitre d'ouvrage, autorités, experts, parties prenantes, etc.).

Thibault Manneville indique qu'il y a une rubrique « qui fait quoi ? » qui pourrait être complétée

Benoît Jaquet demande comment évoquer les éléments discutés dans le cadre de la commission d'orientation du PNGMDR.

Thibault Manneville propose de faire un renvoi vers le nouveau site PNGMDR pour éviter de le doubler.

Onglet FAQ : [Foire aux questions sur le projet Cigéo \(cigeo.gouv.fr\)](https://cigeo.gouv.fr)

Michel Badré propose de profiter de la consultation pour demander à tous s'il y a des questions à ajouter à celles déjà présentes sur le site.

Claire Morand signale que beaucoup de questions se posent sur la Phipil (cf. rapport des garants), une question pourrait être ajoutée sur ce sujet.

Thibault Manneville précise que l'indication de la source des propositions de questions à ajouter serait intéressante à connaître.

Autres sujets

Thibault Manneville indique que la rubrique « Espace presse institutionnel » va s'effacer pour être fusionné avec l'onglet « approfondir ».

Sébastien Farin demande s'il est prévu d'avoir des statistiques de fréquentation du site.

La DGEC prend le point et demandera au prestataire.

III. Conclusions - relevé de décisions

- Les membres du sous-groupe envoient au secrétariat par écrit (msnr@developpement-durable.gouv.fr) leurs propositions sur la rubrique « comprendre cigéo » avant le 15 octobre de manière précise.
- D'ici fin septembre, une consultation des membres HCTISN élargie sera faite pour recueillir les propositions de documents à ajouter dans la rubrique « Approfondir » avec un tableur Excel et de nouvelles questions/réponses à ajouter dans la FAQ pour réponse d'ici fin octobre
- Un tri et une relecture de toutes les contributions seront faites à la réunion du sous-groupe en novembre

IV. Prochaine réunion

Le mercredi 20 novembre : 10h-12h. En visio uniquement. La DGEC sera présente à partir de 11h.